



Paris le 24 juin 2022

COMMUNICATION INTERSYNDICALE PUBLIC/PRIVE

Les représentants des personnels de l'ONF attaquent en justice le contrat Etat/ONF 2021-2025

Le 22 avril 2022 le contrat Etat/ONF pour 2021-2025 était signé par la Direction de l'Etablissement public et les Ministres de l'Agriculture, de la Transition Ecologique et des Comptes Publics.

Par ce contrat, le gouvernement décide de supprimer 500 emplois supplémentaires à l'ONF d'ici à 2025. Pourtant le dérèglement climatique et le dépérissement des forêts vont nécessiter de plus en plus de travail : suivi sanitaire et renouvellement des peuplements forestiers.

Par leurs capacités exceptionnelles à stocker le carbone que nous émettons, à protéger la biodiversité et l'eau que nous buvons, nos écosystèmes forestiers sont et seront un des principaux amortisseurs des crises climatiques. Ils sont de plus en plus affaiblis par les changements globaux. Pourquoi réduire encore et toujours les moyens du service public en charge de les protéger ? Pour ces raisons la Convention Citoyenne pour le Climat avait proposé d'augmenter nos effectifs...

En 20 ans l'ONF a subi près de 5 000 suppressions de postes soit près de 4 emplois sur 10 : de 12 866 personnels en 2000 à 7 963 en 2020. Ces destructions massives d'emplois se sont accompagnées de réorganisations permanentes et d'une forte dégradation des conditions de travail.

Audits externes, expertises agréées indépendantes, enquêtes des CHSCT : depuis 15 ans, les représentants des personnels ont utilisé tous les outils mis à leur disposition et tous les moyens d'alerte possibles pour tenter de défendre la santé au travail des personnels. Durant cette période ce sont plus de 50 personnels de l'ONF qui ont mis fin à leurs jours.

Le contrat Etat/ONF de par la décision gouvernementale de destructions massives d'emplois est de nature à amplifier gravement la dégradation des conditions de travail. Ce contrat comme le précédent ne dote pas l'ONF du nouveau modèle économique dont il a urgemment besoin. Comme pour le précédent, les réductions d'effectifs seraient bien plus élevées qu'annoncées. Sa réalisation porterait gravement atteinte à la santé de nombreux personnels.

Mercredi 22 juin 2022, les organisations syndicales requérantes qui représentent les personnels de tous statuts, fonctionnaires, salariés, ouvriers, ont déposé devant le Tribunal Administratif de Paris un recours visant à l'annulation du contrat Etat/ONF 2021-2025.

Au-delà de l'annulation de ce contrat et de ses réductions d'effectifs, le but de ce recours en justice est d'obtenir à l'avenir de meilleurs arbitrages pour que nous soyons enfin donnés les moyens de remplir nos missions. Dans l'intérêt général, celui des générations futures et dans le respect de la santé au travail pour tous les personnels de notre Etablissement.

Les collègues qui le souhaitent pourront renforcer ce recours en justice et ses chances d'aboutir en témoignant du lien existant entre sous-effectifs dans leur service (suppressions ou vacances de postes), surcharges de travail et conséquences sur leur santé. Un appel intersyndical à témoignages suivra avec les modalités pratiques permettant d'y répondre.

Pour la forêt, son service public et ses personnels
Vos représentants